LETTRE DU ROI

A MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE TOULON.

MONS. l'Evéque de Toulon, vous connoissez les troubles qui désolent mon Royaume: vous savez que dans plusieurs Provinces, des Brigands & des gens sans aveu s'y sont répandus, & que non-contens de se livrer eux-mémes ri toutes sortes d'excés, ils sont parvenus à soulever l'esprit des habitans des Campngnes, & portans l'audace jusqu'à contrefaire mes Ordres, jusqu'à répandre de faux Arrêts de mon Conseil, ils ont persuadé qu'on exécuteroit ma volonté, ou qu'on répondroit à mes intentions en attaqunnt les Châteaux & en y détruisant les Archives & les divers Titres de propriétés. C'est ainsi, qu'au nom du Souverain, le Protecteur né de la Justice & au nom d'un Monarque, qui, je puis le dire, s'en est montré le constant défenseur pendant son regne, on n'a pas craint d'exciter le Peuple à des excés, que les plus tyranniques oppresseurs auroient craint d'avouer. Enfin, pour augmenter la confusion & réunir tous les malheurs, une contrebande soutenue à main armée, détruit avec un progrés effrayant, les revenus de l'Etat, & tarit les ressources destinées ou au paiement des dettes les plus légitimes, ou à la solde des Troupes de terre & de mer, ou aux diverses dépenses qu'exige la sûreté publique.

Ce n'est pas tout encore; un nouveau genre de calamité a pénétré mon ame de la plus sensible affliction, mon Peuple, renommé par ln douceur de ses mœurs & de son caractere, mon Peuple, dans quelques endroits, heureusement en petit nombre, s'est permis d'être l'arbitre & l'exécuteur de condamnntions que les dépositaires des lois, aprés s'être livrés nu plus mûr examen, ne déterminent jamais sans une secrete émotion.

Tant de maux, tant d'afflictions ont oppressé mon ame, & après avoir employé, de concert avec l'Assemblée Nationale, tous les moyens qui restent en mon pouvoir pour arrêter le cours de ces désordres; averti par l'expérience des bornes de la sagesse humaine, je veux implorer publiquement le secours de la divine Providence, espérant que les vœux de tout un Peuple, toucheront un Dieu de bonté & nttireront sur ce Royaume les bénédictions dont il a tant de besoin. La beauté des Moissons dans la plus grande partie du Royaume, ce bienfait devenu si nécessaire & si précieux, semble annoncer que la protection du Ciel ne nous est pas encore entierement retirée, & nous aurons ainsi des actions de graces à joindre à nos prieres. Accompagnez ces prieres des exhortations les plus pressantes, faites sentir nu Peuple, faites sentir à tous mes sujets que la prospérité de l'Etat, que le bonheur des particuliers, dépendent essentiellement de l'exacte observation des Lois. La violence ne peut jouir qu'un moment de ses succès & de ses prospérités criminelles; on s'éleve bientôt de toutes parts contr'elle & les hommes qui rompent le pacte social, ce fondement de la tranquillité publique, en reçoivent tôt ou tard la peine inévitable.

Nulle part, les fortunes ne [illegible] mais quand les riches vivent sans défiance au milieu de ceux qui le sont moins, leur superflu se reverse nécessnirement sur l'Industrie, le Commerce & l'Agriculture; & comme leurs jouissances sont bornées par les Lois immuables de la Providence, souvent ils sont moins heureux que ceux dont la vie occupée par le travail, se trouve à l'abri du tumulte des passions. Mais ce que vous devez sur-tout rappeler à mes Sujets, c'est qu'en rassemblant autour de moi les Représentants de la Nation, j'ai eu principalement à cœur d'ndoucir le sort du Peuple par toutes les dispositions qui me paroîtroient pouvoir se concilier avec les devoirs de la Justice. Déjà, par un même esprit, les Prélats, les Seigneurs, les Gentilshommes, les Hommes riches de tout Etat, se disputent à l'envi les moyens de rendre le Peuple plus heureux, & pour atteindre à ce but, ils offrent des sacrifices qu'on n'auroit pas eu le droit d'exiger d'eux. Exhortez donc tous mes Sujets à attendre avec tranquillité le succés de ces dispositions patriotiques; éloignez-les, détournez-les d'en troubler le cours par des insurrections propres à décourager tous les gens de bien. Que le Peuple se confie à ma protection & à mon amour; quand tout le monde l'abandonneroit je veillerois sur lui; mais jamais dans aucun temps, il n'y a eu en sa faveur un concours plus général de volontés & d'affections de la part de tous les Ordres de la société. Exhortez-le donc, au nom de la Religion, à être reconnoissant & à montrer ce sentiment par son obéissance aux Lois de la justice: avertissez, instruisez ce bon Peuple des Pieges des méchans, afin qu'il rejete loin de lui, comme des ennemis de la Patrie, tous ceux qui voudroient l'induire à des Actes de violence, tous ceux qui voudroient le détourner de payer sa part des charges publiques, & le priver ainsi de l'honorable qualité de Citoyen de l'Etat.

Les divers Impôts qui composent les revenus publics seront examinés dans le cours de l'Assemblée Nationale, ceux qui paroîtront trop onéreux seront remplacés par d'autres, & tous seront adoucis successivement par le ménagement & la régularité des perceptions; mais jusques à l'époque prochaine où les affaires seront nrrangées, tous mes Sujets ont un égal intérêt au maintien de l'ordre, car la confusion entraîne la confusion & souvent alors la sagesse des hommes est impuissante pour remédier à la grandeur des maux & pour arrêter le progrès des inimitiés & des défiances mutuelles. Je ferai pour le rétablissement de l'ardre dans les finances tous les nbandons personnels qui seront jugés nécessaires au convenables, car non pns seulement aux dépens de la pompe ou des plaisirs du Trône, qui depuis quelque temps, se sont changés pour moi en amertumes, mais par de plus grands sacrifices, je voudrois pouvoir rendre à mes Sujets le repos & le bonheur. Venez donc à mon aide, venez au secours de l'Etat par vos exhortations & par vos prieres, je vous y invite avec instance, & je compte sur votre zele & sur votre obéissance. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons. l'Evéque de Toulon, en sa Sainte Garde. Ecrit à Versailles le 3 Septembre 1789. Signé LOUIS. *& plus bas,* DE ST. PRIEST.

MANDEMENT

De Monseigneur l'Evêque de Toulon, qui ordonne la continuation des Prieres Publiques.

ELLEON DE CASTELLANE, par la Miséricorde Divine & la grace du St. Siége Apostolique, Evêque de Toulon, au Clergé Séculier & Régulier, & à tous les Fidéles de notre Diocèse, Salut & Bénédiction.

Le Roi, Nos très-chers Freres, vivement affecté des maux qui désolent depuis long-temps son Royaume, nous ordonne d'adresser des vœux au Tout puissant pour le prier de les faire cesser; hommage précieux rendu à la Religion qui peut seule dans tous les temps nous faire connoitre nos devoirs, & nous fournir tout à la fois les plus puissants motifs de les remplir. Nous nous estimons heureux d'avoir à cet égard prévenu les intentions d'un Monarque religieux & sensible, & nous vous exhortons avec toute l'ardeur dont nous sommes capables à seconder ses efforts par les prieres les plus ferventes.

Mais envain solliciterons-nous la Miséricorde du Seigneur, si nous continuons par notre conduite d'attirer sur nous ses vengeances. Hélas! N. T. C. F., c'est à regret que nous vous le disons, mais nous ne saurions le dissimuler, il en est bien peu qui se mettent en état d'obtenir le secours du Ciel. Jamais la voix de la Religion ne fut moins écoutée, jamais toutes les Loix divines & humaines ne furent violées avec plus d'audace; jamais les Droits sacrés de la Justice & de la Charité ne furent méprisés plus ouvertement; jamais tous les liens de la Société ne furent plus fortement ébranlés. Le désordre & l'anarchie ont porté par-tout le trouble & l'effroi; la violence a semé de toute part l'allarme & la terreur. Ah! N. T. C. F.; vous sur-tout, Habitans des Campagnes, que votre simplicité expose plus aisément à l'erreur, mais que la voix de la Religion raméne plus facilement à la vérité, ne vous laissez pas emporter par une aveugle fureur. Et quels fruits pourriez-vous espérer de retirer du sein du désordre? la force & la violence peuvent bien procurer quelques avantages passagers, mais que ces triomphes sont de peu de durée! bientôt elle se tourne contre ceux qui l'ont exercée, bientôt on s'éleve de toute part pour la réprimer & la punir, toujours la Justice Divine poursuit l'infraction de ses loix, & telle est l'activité de cette Justice redoutable qu'elle nous fait trouver dans l'effet même de nos crimes leur premier châtiment.

Nous vous conjurons donc au nom de la Religion qui vous parle par la bouche de votre Pasteur, de déposer toute haine & toute animosité contre vos Coocitoyens & vos Freres; *de rendre fidélement à chacun ce qui lui est dû, le tribut à qui le tribut appartient, l'honneur à qui est dû l'honneur*, de respecter & d'observer les Loix *non-seulement par la crainte de leur rigueur, mais parce que votre conscience vous y oblige.* Nous vous conjurons par vos plus chers intérêts, de ne pas vous laisser séduire par de funestes conseils & de trompeuses espérances, & de fermer l'oreille à tous les discours qui pourroient vous porter à la sédition. Loin de vous ceux qui voudroient vous faire envisager des ennemis dans les Classes plus relevées; les seuls, les véritables ennemis du Peuple & de la Société, sont ceux qui sément & qui entretiennent le désordre & la division. Et dans quel temps vit-on plus d'empressement à soulager les pauvres Citoyens? tous les Ordres se sont signalés à l'envi par des sacrifices en leur faveur. Nous ne cesserons jamais nous-mêmes d'entretenir par nos exemples & par nos discours cette heureuse émulation qui est le vœu le plus pressant de la charité, & la seule chose qui vous reste à faire, c'est de ne pas diminuer par des excès criminels l'intérêt général que votre sort inspire. Enfin N. T. C. F., & ce motif doit parler à vos cœurs, nous vous conjurons au nom de l'amour que vous avez pour votre Souverain, de ne pas porter dans son ame la tristesse & l'amertume. Quel Prince mérita jamais mieux votre confiance & votre tendresse? Quel Prince eût jamais plus à cœur le bonheur de son Peuple? Quel Prince fit jamais pour le soulager de plus grands sacrifices? Voudriez-vous payer tant de bienfaits par une noire ingratitude, & percer de douleur le cœur d'un Roi doux & bienfaisant, que tous les bons François voudroient pouvoir rendre heureux & satisfait aux dépens même de leurs jours.

St. Paul. rom. c. 13. v. 7.

Ibid. v. 5.

O! vous, qui, aveuglés par la passion ou entraînés par le malheur des temps, avez pris part aux désordres trop déplorables qui ont affligés la Religion & l'Etat, vous qui n'avez pas craint de ravir par la force des biens auxquels vous n'aviez aucun droit, d'exercer des violences, & de souiller peut-être vos mains dans le sang de vos Freres, hélas! N. T. C. F., plus malheureux encore que coupables, vous n'avez pas cessé de nous être chers, & vous avez acquis par vos égaremens des droits particuliers à notre tendre sollicitude. Renoncez généreusement aux fruits de l'iniquité, désarmés la Justice Divine par les larmes du repentir, & réparez le scandale que vous avez donné par l'observation étroite de tous les devoirs du Christianisme. Et vous Citoyens de tous les Ordres, réveillez dans vos cœurs les sentiments de la Religion; hélas! Devons-nous être étonnés que Dieu nous fasse éprouver sa colere, lorsque nous ne cessons de la provoquer par nos Péchés? Oui, nous ne saurions trop vous le répéter, la Religion, la Religion seule fait le bonheur des familles, & la prospérité des Empires. Tant qu'Israel étoit obéissant à la Loi de son Dieu, il étoit heureux au dedans & vainqueur au dehors; cessoit-il de lui être fidele, Dieu le livroit en proye à toute sorte de maux. corrigeons nos mœurs, ranimoos notre piété, & avec la Religioo nous verrons bientôt refleurir parmi nous la paix, le calme & l'abondance.

Pour nous N. T. C. F. éloignés de vous à *regret nous vous avons toujours présents à l'esprit;* toujours nous présentons au Seigneur vos vœux & vos offrandes. *Le Dieu que nous servons nous est témoin de la tendre affection que nous vous portons dans les entrailles de Jesus-Christ.* Il sait que nos vœux les plus ardents sont pour vous, que notre cœur est au milieu de vous, *& que naus ne pourrons pas avoir de plus douce consolation que d'apprendre que vous marchez dans les Sentiers de la vérité & de la justice.*

Coloss. c. 2. v. 5.

Philipp. c. 1. v. 8.

3. Joan. v. 4.

A CES CAUSES, Nous ordonnons que pour obtenir le retour de la tranquilité publique, on contiouera les Prieres fixées par notre Mandement en date du 3 Août dernier, & nous exhortons tous les Fideles de notre Diocèse à redoubler à cette intention leurs Prieres, leurs Jeûnes & leurs Aumônes.

Et sera notre présent Mandement avec la Lettre du Roi, lû & publié aux Messes de Paroisse & affiché par-tout où besoin sera.

DONNÉ à Vintimille le 16 Septembre 1789.

† ELLEON, Evéque de Toulon.

Par Mandement. *Gras*, Prêtre Secrétaire.

A Toulon, de l'Imprimerie de MALLARD, Imprimeur du Roi & de Mgr. l'Evêque.